



**Ayah Paul Abine, magistrat à la retraite, a publié une déclaration dans laquelle il a décidé d'assurer la défense du professeur Maurice Kamto, ainsi que celle des dirigeants de l'Etat fictif de l'Ambazonie .**

Dans un message publié le 1er février sur Facebook, Ayah Paul a déclaré qu'il notifiait le tribunal militaire de Yaoundé avec son mémorandum de comparution. Ayah Paul a écrit: « ***Qu'il soit porté à la connaissance du tribunal militaire de Yaoundé et de toutes les parties prenantes, Ayah Paul Abine, avocat / procureur / public national, doit se présenter en défense dans toutes les procédures et / ou contre Ayuk Tabe et d'autres; à Maurice Kamto seul ou avec un autre ou d'autres; et aux 37 (trente sept) personnes renvoyées de force au Cameroun par le gouvernement de la République fédérale du Nigéria; défendre / ou représenter l'accusé conformément à la loi. c'est pourquoi ce procès-verbal de comparution a été publié sous ma main à Buea, ce vendredi 1er février 2019*** ».

L'affaire contre les dirigeants d'Ambazonia reprendra le 7 février devant le tribunal militaire de Yaoundé, les avocats devant prouver leur nationalité et leur statut de réfugié.